



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, ET DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

<p>Secrétariat Général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau des politiques statutaires et réglementaires (BPSR)</p> <p>Adresse : 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP Suivi par : Patricia MONIN, Erika BLAZQUEZ-PACHON et Benjamin BROUSSE Tél : 01 49 55 53 92, 53 96 et 53 78</p>	<p style="text-align: center;">NOTE DE SERVICE SG/SRH/SDDPRS/N2011-1176 Date: 09 novembre 2011</p>
---	---

Date de mise en application : dès publication
Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
à
(cf destinataires)

Objet : Elections des représentants aux commissions administratives paritaires et des commissions consultatives paritaires du ministère chargé de l'agriculture : report des scrutins du 15 novembre au 22 novembre 2011.

Textes de référence :

Notes de service SG/SRH/SDDPRS/N2011-1113 du 6 juillet 2011 et SG/SRH/SDDPRS/N2011-1116 du 12 juillet 2011

Résumé : Cette note prévoit le report au 22 novembre 2011 des élections des représentants aux commissions administratives paritaires (CAP) et aux commissions consultatives paritaires (CCP) du ministère chargé de l'agriculture

Mots-clés : Elections générales - commissions administratives paritaires - commissions consultatives paritaires – report au 22 novembre 2011 - dépouillement.

Destinataires	
Organisations syndicales Administration centrale Mesdames et Messieurs les Préfets DRAAF, DRIAAF, DDT, DD(CS)PP DAAF, COM	Etablissements d'enseignement public supérieur agricole Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole Etablissements publics nationaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole

I – Report de la date des élections au 22 novembre 2011

La date des élections des représentants aux commissions administratives paritaires (CAP) et aux commissions consultatives paritaires (CCP) du ministère chargé de l'agriculture fixée au 15 novembre 2011 par les notes de service SG/SRH/SDDPRS/N2011-1113 du 6 juillet 2011 et SG/SRH/SDDPRS/N2011-1116 du 12 juillet 2011, est reportée au 22 novembre 2011.

La note d'information aux électeurs précisant les modalités pratiques de ce report est annexée à la présente note de service. Cette note d'information doit être communiquée par tous moyens (affichage ou remise ou messagerie électronique) aux électeurs.

Les calendriers des opérations électorales prévues par les notes de services des 6 et 12 juillet sont modifiés ainsi qu'il suit :

L'envoi des votes par correspondance pourra avoir lieu jusqu'au 22 novembre inclus, le cachet de la poste faisant foi.

Pour être pris en compte, le vote devra être parvenu au bureau de vote le 24 novembre à midi au plus tard.

Le matériel de vote qui a été remis pour le scrutin initialement prévu au 15 novembre reste valable.

II – Vérification et classement des enveloppes n° 2

Du 7 au 24 novembre au matin, les enveloppes n°3 parvenues au Bureau des politiques statutaires et réglementaires (BPSR) sont ouvertes et les enveloppes n° 2 non ouvertes sont classées par corps pour les CAP et selon les fonctions exercées pour les CCP ; parallèlement les listes électorales sont pointées et l'ensemble de ces documents est conservé dans un lieu clos.

Dès la réception du courrier du matin le 24 novembre, le président de chaque bureau de vote central paraphe les feuilles d'émargement pointées au vu des enveloppes n° 2 cachetées et signées des électeurs.

Les délégués de liste des organisations syndicales sont conviés à ces opérations, en particulier à celles se déroulant le 24 novembre au matin.

III – Opérations de dépouillement

Les opérations de dépouillement se déroulent à partir du 24 novembre à 14 heures et le 25 novembre à partir de 9 heures.

IV – Désignation des représentants du personnel aux CCP

La date limite de désignation des représentants par les organisations syndicales en fonctions des sièges attribués est reportée du 2 décembre au 9 décembre 2011 et la date d'attribution, le cas échéant, des sièges vacants aux représentants de l'administration est reportée du 16 décembre au 23 décembre 2011.

Le chef du Service des ressources humaines

Philippe Mérillon

NOTE D'INFORMATION AUX ELECTEURS

Elections des représentants du personnel

aux commissions administratives paritaires (CAP)
et aux commissions consultatives paritaires (CCP)

La date des élections aux CAP et CCP (nationales et régionales) est reportée du mardi 15 novembre au mardi 22 novembre 2011.

Le matériel de vote qui vous a été remis pour le scrutin initialement prévu au 15 novembre reste valable.

L'envoi des votes par correspondance pourra avoir lieu jusqu'au 22 novembre inclus, le cachet de la poste faisant foi. Pour être pris en compte, votre vote devra être parvenu au bureau de vote le 24 novembre à midi au plus tard.

Il est rappelé que :

Le vote a lieu exclusivement par correspondance, au scrutin secret sous enveloppes à l'aide du matériel électoral qui vous a été remis.

Sous peine de nullité du vote, il est interdit d'apposer sur son bulletin de vote et sur la petite enveloppe vierge une mention ou un quelconque signe distinctif (rature, surcharge, croix, etc...).

Les électeurs expriment leur vote de la façon suivante :

1/ Insérer le **bulletin de vote** dans la plus **petite enveloppe vierge (n°1)** ;

2/ Placer cette enveloppe dans **l'enveloppe d'émargement (n°2)**, la cacheter et **indiquer vos nom, prénom(s) et affectation ainsi que la CAP ou CCP concernée aux endroits indiqués sans oublier de signer ;**

3/ Placer cette enveloppe dans **l'enveloppe (n°3)** préaffranchie et préadressée qui vous a été remise ;

4/ **Envoyer cette enveloppe le plus rapidement possible et au plus tard le 22 novembre.**